



# COMMUNIQUÉ

## AUGUST DEBOUZY A ACCOMPAGNÉ NIKE DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DE SON NOUVEAU FLAGSHIP SUR LES CHAMPS-ELYSÉES



Private Equity Droit public et commande publique Droit de l'environnement Droit européen Immobilier et Construction Corporate - M&A | 30/07/20 | Vincent Brenot Hélène Billery François Richard Guillaume Potin

### ACTION DE GROUPE

Le cabinet d'avocats August Debouzy a accompagné Nike dans le cadre de la négociation du bail en l'état futur d'achèvement et dans l'ensemble des démarches, notamment administratives, liées à la conduite du chantier de réalisation de son nouveau flagship et plus grand magasin en France, qui a ouvert ses portes ce jeudi 30 juillet, au 79 avenue des Champs-Élysées à Paris.

Après New York et Shanghai, Nike ouvre à Paris sa première « maison de l'innovation » en Europe, baptisée le « Nike Paris, House of Innovation 002 ». Ce flagship de 2400 mètres carrés sur 4 étages a été imaginé pour proposer une expérience client « immersive et digitale » en plus de présenter les toutes dernières collections de la marque. Les derniers étages abritent les bureaux de Nike France.

#### Conseils juridiques :

**August Debouzy** agissait en qualité de conseil de Nike. L'équipe était composée de :

##### Droit Immobilier

- Julien Wlodarczyk, counsel
- François Richard, avocat
- Mylès Begley, avocat

##### Droit public / urbanisme

- Vincent Brenot, associé
- Hélène Billery, counsel
- Guillaume Potin, avocat

##### Préventions des risques

- Marie Danis, associé
  - Héloïse Nouvel, avocat
-